

**COMPTE RENDU
BUREAU SYNDICAL
du 22 février 2017**

Étaient présents :

Ernest AUCHART, Pierre COLLE, Henri DEBEAUMONT, Jean-Pierre DELCOUR, Jean-François DEPRET, Pascal LACHAMBRE, Jean-Claude LEVIS, Michel MATHISSART, Philippe RAPENEAU, Michel SEROUX, Richard SKOWRON.

Absents excusés / Pouvoirs :

Jean-Jacques COTTEL, Jean-Pierre DELEURY, Pierre GUILLEMANT, Frédéric LETURQUE, Françoise ROSSIGNOL, Daniel VAHE.

Secrétaire de séance :

JEAN-FRANÇOIS DEPRET

Assistaient également :

David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Ingrid HILLER, Thierry LE BOT, Florence NEGHLI-RICART.

Monsieur Philippe RAPENEAU ouvre la séance, remercie les membres présents et cite les personnes excusées.

Le compte-rendu du bureau syndical du 10-10-2016 est approuvé.

I/ PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 MARS 2017

1.1) PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS À PASSER AU COMITÉ DU 10 MARS 2017

Monsieur Philippe RAPENEAU précise que Monsieur Jean-François DEPRET exposera le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2017, la délibération nécessaire au remplacement de Florence NÉGHLI-RICART, qui nous quitte pour occuper le poste de Directrice d'Initiative Grand Arras ainsi que la délibération remise sur table pour l'élargissement du périmètre du SCOTA par l'intégration de la commune de ROEUX au 1^{er} janvier 2017.

Aucune remarque n'est apportée.

1.2) ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Philippe RAPENEAU explique que l'évolution des intercommunalités a engendré des modifications de représentations au sein du SCOTA.

Au Bureau, la nouvelle représentation est la suivante : 10 élus pour la CUA, 3 pour le Sud-Artois et 4 pour les Campagnes de l'Artois.

Lors du Bureau précédent, il avait été convenu de les laisser tels quels. Néanmoins, il est obligatoire de voter pour élire les autres membres du Bureau, soit 5 délégués pour la CUA, 2 pour le Sud-Artois et 1 pour les Campagnes de l'Artois.

On revote donc pour les Campagnes de l'Artois puisque fusion de 3 intercommunalités.

1.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

RAPPEL :

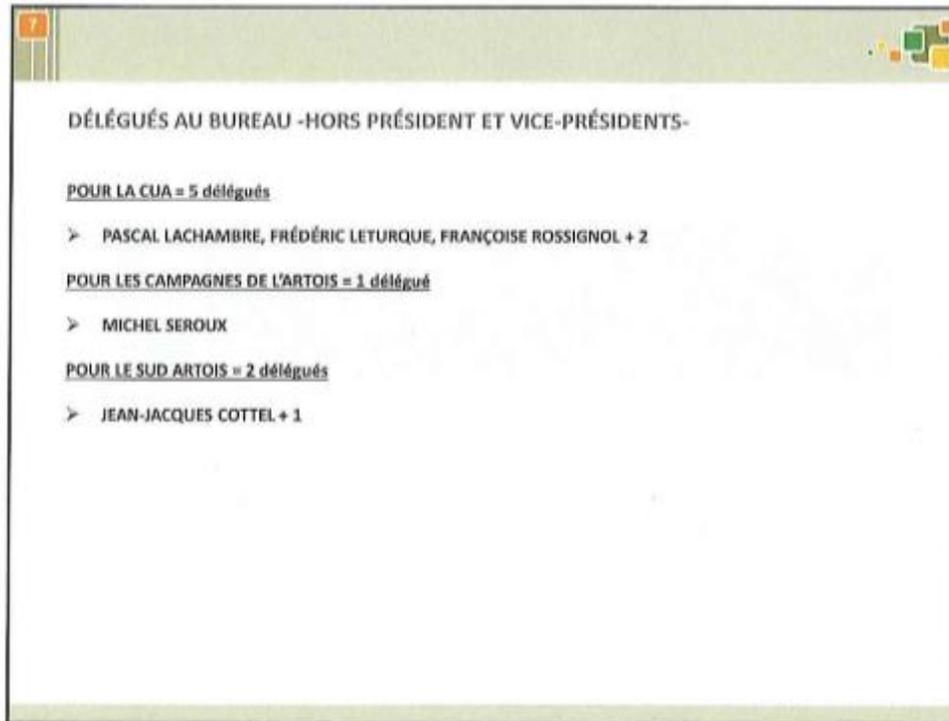
EPCI membres	Population totale (INSEE – 2016)	Base de départ (commune à tous)	Tranche (1 pour 4 000 habitants)	Nombre de représentants
CUA	110 023	2	27	29
Sud-Artois	28 255	2	7	9
Campagnes de l'Artois	34 580	2	9	11
Total	172 858			49

Composition du Bureau :

EPCI membres	Nombre de membres au Bureau
CUA (63,65%)	10 (59%)
Sud-Artois (16,35%)	3 (18%)
Campagnes de l'Artois (20%)	4 (23%)
Total	17

Vice-présidences :

EPCI membres	Nombre de vice-présidents	Vice-présidents
CUA (63,65%)	4 (62,3%)	JP DELCOUR, F DEPREY, JC LEVIS, M MATHISSART
Sud-Artois (16,35%)	1 (12,5%)	P COLLE
Campagnes de l'Artois (20%)	3 (25%)	E AUCHART, P GUELLEMANT, D VANHE
Total	8	



II/ REVISION DU SCOT

2.1) VALIDATION DES HYPOTHÈSES CHIFFRÉES DU PRÉ-PADD

Monsieur Philippe RAPENEAU rappelle que le travail est parti des besoins exprimés par chaque territoire et que le bureau d'études n'a pas ménagé son investissement pour bâtir une proposition équilibrée qui corresponde à un champ du possible.

Pour rappel, deux hypothèses avaient été examinées lors du Comité du 14 novembre 2016 :

- Dans l'**hypothèse 1**, l'évolution de la population à 20 ans poursuivait les tendances de 1999 à 2007 et affaiblissait le poids démographique d'Arras.
- Dans l'**hypothèse 2**, le poids démographique d'Arras ne s'affaiblit pas et les pôles urbains des autres espaces se renforcent tout en préservant la vitalité des communes rurales.

Le bureau d'études est donc parti de l'hypothèse 2 pour bâtir une proposition qui permet de concilier les attentes de tous. Si validation de ce travail, il supposera un vrai engagement collectif pour le faire valider par les services de l'État et le monde agricole.

Il sera nécessaire d'organiser un atelier PADD dans chaque EPCI programmés le 24 avril et le 2 mai sur une durée de 3 heures. Il s'agit de discuter du projet et de travailler en groupe.

La parole est donnée à Monsieur Didier DELZOR du bureau d'études EAU.

- Rappel des tendances démographiques 1999-2012-2016 : soutenir la place et le rôle d'Arras. Projet stratégique au cœur de la région. Territoire structuré en pôle, les communes rurales doivent vivre.
- Hypothèse n°2 : on constate une progression pour tous avec une atténuation pour la CUA. On fait donc le contraire de la périurbanisation pour la CUA. On équilibre mieux entre les EPCI. Croissance de population notable : croissance de population sur 20 ans à 11%. Attention aux services de l'État.

Ne pas oublier la succession de crises (2008-2013) et l'objectif du SCOT est de ne pas prolonger les crises. Il sera nécessaire de défendre cet argument face aux services de l'État.

- Comparaison de la répartition de l'effort constructif 2004-2013 / Projet : CUA Pôle Arras et pôle couronne urbaine d'Arras : déséquilibre, perdent en poids. Enjeu : travailler sur cette problématique pour l'adapter au PLUI. Stratégie d'équilibrage opérante : les pôles se renforcent, de même pour les communes non pôles.
- Taux de réduction de la consommation d'espace pour le résidentiel par rapport aux 10 dernières années : PADD objectif de réduction entre 45 et 50%. Marges de progression entre PADD et DOO. Territoire qui défend une ruralité : une ruralité effervescente donc un espace agricole qui va bien.

Pour résumer, un travail reste encore à faire sur la CUA et les communes périurbaines. La CUA doit faire un effort : rehausser ou maintenir son activité. Elle doit faciliter le développement des autres territoires. Les communes rurales augmentent. La CUA se remet en cause.

Ligne politique à défendre par rapport aux PPA : la ruralité effervescente. Le projet correspond à la demande des territoires mais il est nécessaire que les membres du bureau s'impliquent fortement pour le défendre auprès des PPA. Il est essentiel de voir le développement à l'échelle du territoire notamment avec le CSNE et espérer l'installation des actifs venant travailler sur Arras. La solution proposée est presque aboutie mais elle nécessite un vrai combat. Elle répond aux enjeux des agglomérations rurales qui doivent défendre le projet.

Monsieur Pascal LACHAMBRE intervient sur l'inflexion pour la ville d'Arras et sa couronne qui va à contresens du PLUI.

Monsieur Michel SEROUX estime que le renforcement des pôles se fait, un peu, au détriment des petites communes.

Monsieur Philippe RAPENEAU précise que c'est la commande de l'État et que le SCOT doit s'inscrire dans un SRADDET qui s'inscrit dans un cadre réglementaire qui est aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur Richard SKOWRON est en accord avec l'intervention de Monsieur Michel SEROUX.

Monsieur Thierry LE BOT répond que les projections sont déjà élevées et que si l'on veut aller encore plus loin, il faudra le défendre auprès de l'État. Pour défendre notre projet, il est nécessaire de justifier un comportement exemplaire. Le développement rural doit s'appuyer sur des centralités.

Monsieur Philippe RAPENEAU précise l'importance de défendre ce projet et de ne pas se faire imposer les choses par l'État. Le cadre général doit-être celui-ci.

Monsieur Thierry LE BOT insiste sur le fait que baisser les pôles n'est pas dans l'intérêt du territoire.

Monsieur Philippe RAPENEAU rappelle la difficulté du territoire c'est-à-dire des 3 tiers : urbain-périurbain-rural.

Monsieur Didier DELZOR évoque la présentation du PADD aux PPA et l'importance de défendre cette projection de la part des élus en argumentant.

Monsieur Philippe RAPENEAU précise que les 3 territoires doivent être solidaires. Il sera nécessaire de justifier et porter ce projet politiquement.

2.2) ATELIERS THÉMATIQUES DU SCOT

Monsieur Jean-François DEPRET rappelle que les ateliers du SCOT sont au nombre de 7, qu'ils sont portés par chaque vice-président et qu'ils ont pour objectif d'associer les élus communautaires à la révision du SCOT. Les ateliers seront territorialisés et composés de 5 conseillers communautaires différents par thématique soit un total de 35 conseillers.

Monsieur Philippe RAPENEAU intervient pour faire part de la démarche transversale des ateliers. La réflexion doit se faire à l'échelle du SCOTA. Il est nécessaire de faire participer le plus grand nombre C'est une question d'engagement personnel.

2.3) COMMUNICATION DU SCOTA

Monsieur Philippe RAPENEAU rappelle qu'une agence de communication a été mandatée le temps de la révision du SCOT.

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail de communication composé de Monsieur Philippe RAPENEAU, de 2 élus de la CUA (1 urbain et 1 rural), d'un élu de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et d'un élu de la Communauté de Communes Sud Artois.

Ce groupe validera les outils et les actions à mettre en place.

2.4) CALENDRIER DU SCOT

Monsieur Jean-François DEPRET fait part des prochains rendez-vous :

- COTEC : 23 mai - 14h - 16h (CUA en 303)
- Réunion publique : 23 mai - 18h - 20h (ATRIA)
- Conférence du SCOTA : 3 juillet - 18h - 20h (ATRIA)

Le débat du PADD est prévu en second semestre (septembre).

III/ COMPTE-RENDU DES AVIS DU SCOTA

Monsieur Pierre COLLE expose les avis favorables émis par le SCOTA sur la modification du SCOT Grenelle du Grand Amiénois et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bucquoy. La modification du SCOT du Grand Amiénois porte sur des difficultés d'appréciation, de la clarification de plusieurs notions et de la portée de certaines parties du DOO ainsi que sur des erreurs de différentes natures. Pour le PLU de Bucquoy, il s'agit d'adapter le règlement de la zone 1AU pour que la hauteur absolue des édifices publics soit fixée à 10 mètres au faîtage. Les modifications apportées ne portent pas atteinte aux orientations définies par les PADD.

Il expose les avis favorables portant sur la modification n°1 du Permis d'Aménager en cours de validité située dans la ZACOM ARRAS-DUISANS, repérée au SCOT comme l'une des trois ZACOM identifiées où le grand commerce a vocation à s'implanter et sur le PC-SOFIM ACHICOURT / BEAURAINS.

Monsieur Jean-Claude LEVIS informe les membres du bureau de l'implantation d'un magasin Lidl sur le site SOFIMA à Arras situé au 193 Avenue Winston Churchill.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

4.1) RÉPONSE DES DEUX AUTRES SCOT DU POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS A MENER UNE RÉFLEXION COMMUNE POUR LA RÉVISION DE NOS SCOT

Monsieur Philippe RAPENEAU propose de poursuivre les échanges, avec les deux autres SCOT du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis, en organisant une réunion technique pilotée par le VP à l'urbanisme pour tenter d'harmoniser nos documents.

Pour rappel, les priorités devant être défendue par le pôle :

- Accompagner la mise en œuvre du canal Seine Nord Europe.
- Défendre la desserte ferrée du territoire et créer une nouvelle gare pour la grande vitesse.
- La Scarpe et la Sensée support d'aménagement du territoire.
- Des villes moyennes vecteur d'attractivité et un réseau de bourg centre et de pôle relais efficient en termes de service.

De plus, il est proposé de soutenir une demande de financement des ingénieries équitables entre les différents pôles de la région et que ceux-ci soit répartis entre les différentes structures porteuses de SCOT.

Il est important, au niveau du pôle métropolitain de parler de l'ensemble du territoire et pas seulement de la ruralité. Si un accord n'est pas possible, nous n'irons pas car nous risquerions de nous fragiliser. Le découpage doit être fait de manière claire. Les deux pôles doivent se parler : exemple du REGL. La CAD et le SCOT du Douaisis ne se parlent pas et ne défendent pas les mêmes intérêts.

V/ CALENDRIER DES PROCHAINES INTERVENTIONS

Monsieur Philippe RAPENEAU fait part des dates retenues :

- Comité Syndical du SCOTA : vendredi 10 mars à 17 h (séminaire 2)
- Bureau Syndical du SCOTA : vendredi 7 avril à 16 h 30
- Comité Syndical du SCOTA : jeudi 13 avril à 18 h (séminaire 3)
- 12^{ième} rencontres nationales des SCOT A ANGOULEME : 5, 6 et 7 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.